



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 3 avril 2023**  
**N° 20230403DL26**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 08120 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à 19h00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mme BOURDIN Danielle, Adjointe.  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle,  
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, BEILLARD Adrien, Conseillers.

**Excusés :** Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme FOURNES), Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à M. BEILLARD)

**Absents :** M. BARTOLO Thibaut

**Secrétaire de séance :** Mme HERNANDEZ Gisèle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant ces résultats conformes au compte de gestion,

**DECIDE** d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Reports**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	359 238,61
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	423 983,60

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'Investissement de :	469 987,80
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	325 466,84

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	262 765,00
En recettes pour un montant de :	94 225,00

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	57 790,81
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	57 790,81
---	-----------

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	691 639,63
---	------------

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.